

Informations pratiques...pour les entreprises

Qui :

Accompagnement des entreprises et de leurs collaborateurs.

Comment :

Suivi individuel (De 1 à 3 mois) en présentiel ou distanciel selon la localisation géographique (Île de France) + 1 bilan à distance.

et/ou :

Ateliers collectifs en présentiel (8 à 10 personnes maximum) autour de thématiques au préalable choisies.

Au programme :

Ecoute, conseils, échanges, animations ludiques (quiz, jeux de rôle etc.)

Les tarifs :

Pour les connaître, veuillez me contacter directement.